Transhumance transfrontalière, conservation et sécurité en Afrique Centrale

Recommandations pour la mise en place d'un plan opérationnel régional plurisectoriel

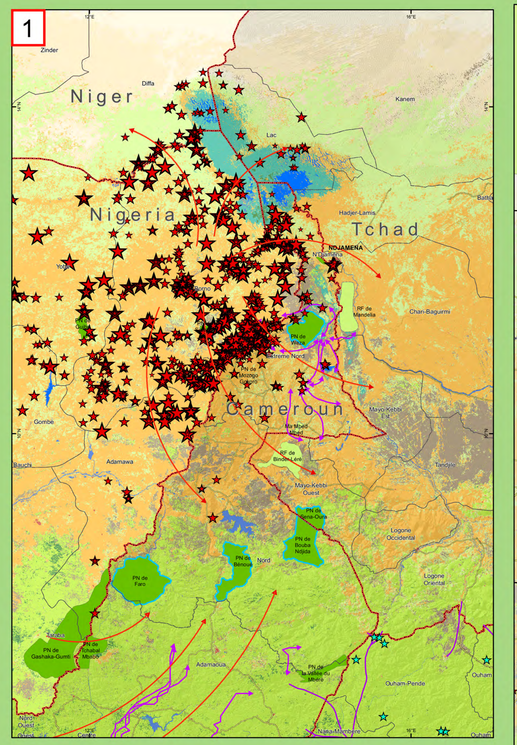

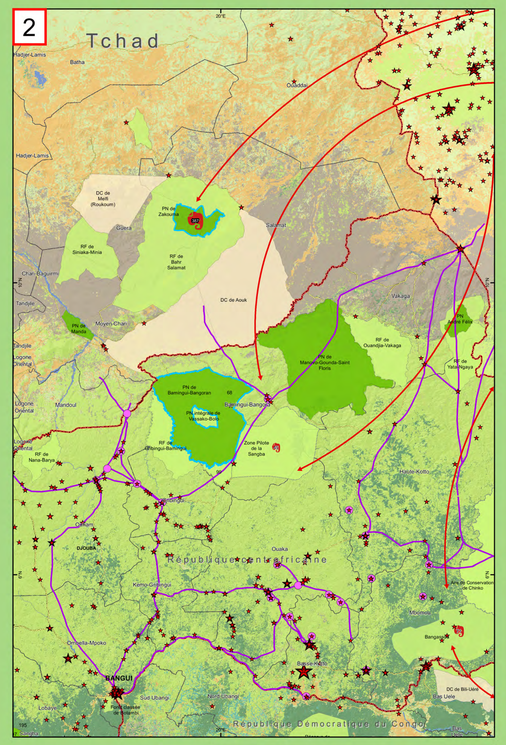

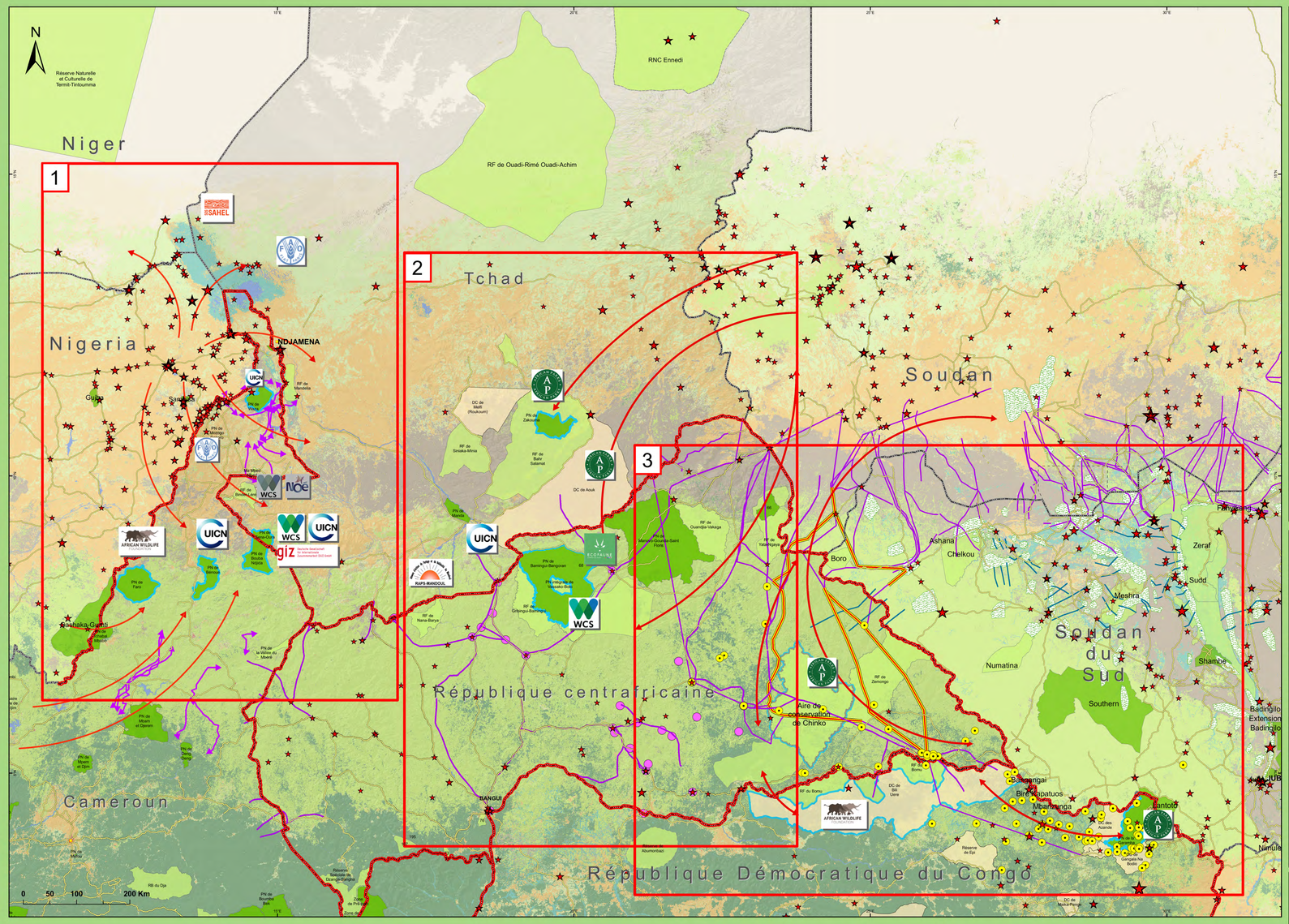

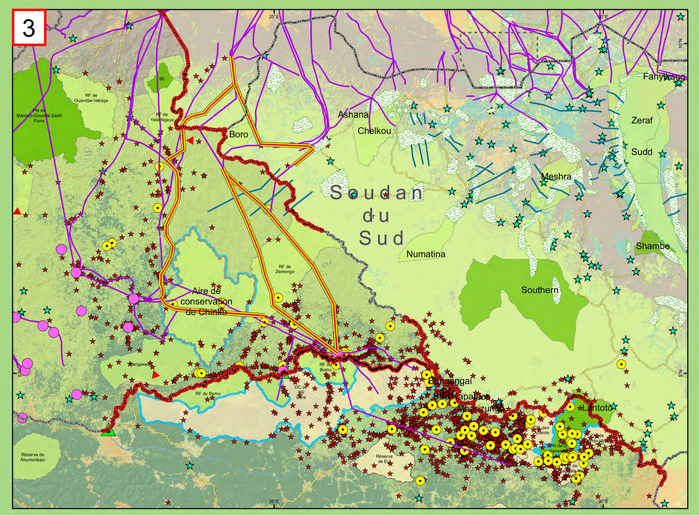

Contexte et justification

L'Afrique Centrale dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, placé sous l'autorité des 10 Etats membres de la CEEAC et exploité par divers groupes sociaux. Depuis une dizaine d'années, le capital naturel de cette région décline rapidement car les lois supposées protéger les espèces phares et les espaces patrimoniaux ne sont plus respectées. De nombreuses aires protégées sont régulièrement envahies et le massacre des espèces sauvages a pris des proportion industrielle, en particulier le braconnage des animaux tués pour leur ivoire.

Ces deux phénomènes sont devenus particulièrement graves parce qu'ils sont corrélés à deux autres crises : une **crise de la sécurité générale** induite par plusieurs rebellions et guerres civiles, et une **crise du pastoralisme transhumant** induite par la première et exacerbé par la désertification subie dans la zone sahélienne.

3 blocs géographiques

Bien que ces crises environnementale, sécuritaire et du pastoralisme transhumant soient intimement liées et génralisées dans tout la zone entre le Sahel et l'Afrique équatoriale, les analyses des différents experts démontrent que les groupes socio-économico-culturels et les défis auxquels ils faut faire face diffèrent se trouve à l'Est ou à l'Ouest de cette zone savanicole de transition..

Dès lors, l'approche prônée pour lutter contre cette spirale négative consiste à diviser l'espace en 3 blocs géographiques de manière à concentrer les efforts technico-financiers au sein de chaque bloc et maximiser les échanges d'information entre ces blocs.

Le premier bloc comprend le Nord et l'extrême-Nord du Cameroun ainsi que le bassin du Lac Tchad (et intègre donc le Tchad, le Niger et le Nigeria). La transhumance y est non seulement sous la pression de la crise écologique du Lac Tchad, mais également sous la pression venant d'Ouest du groupe armé Boko-Haram. Les éleveurs transhumants sont contraints de migrer (et s'installer dans certains cans) toujours plus au Sud-Est vers les zones soudaniennes, où les conflits avec les agriculteurs sédentaires sont très fréquents.

Le deuxième bloc se concentre sur les régions du "grand Zakouma" - côté Tchad, et de Bamingui-Bangonran - côté RCA. Suite à la guerre civile déclenchée en 2013 en RCA, les accords traditionnels régulant les transhumance ont disparus et les aires protégées subissent donc régulièrement les invasions des troupeaux toujours plus nombreaux et importants en taille, sans qu'il n'y ait pour certaines, de structure de gestion capable de les repousser.

Le troisième se concentre sur frontière entre la RDC, la RCA et le Soudan du Sud. la transhumance, ici dans son extrémité méridionale, y est profondément déstabilisée par les groupes armés présents dans le Sud-RCA, dont la LRA, d'une part et par la guerre civile séviissant au Sud-Soudan, d'autre part. Dans ce contexte, les transhumants s'étant d'une part armés et d'autre part déportés vers des parcs et réserves où les densités de faune étaient supérieures à celles des zones banales, ils se sont souvent livrés eux-mêmes à une exploitation de cette ressource, en tant que gibier et/ou en tant que trophée, en fonction des opportunités.

Une approche opérationnelle et mutli-sectorielle

Malgré la volonté politique, et en dépit des actions menées, le braconnage et le commerce illégal des produits fauniques (ivoire, etc.) ont pris des proportions inquiétantes et affectent dangereusement les espèces vulnérables, notamment les éléphants et les grands singes en Afrique centrale. Ce phénomène de grand braconnage constitue une menace réelle de la paix et la sécurité en Afrique centrale.

C'est donc dans ce cadre que différents experts des pays de la sous-région se sont réunis afin d'établir une série de recommandations d'actions spécifiques mais aussi transversales (voir ci-dessous) qui seront discutées au sommet de N'Djamena et soumises aux ministres de la, de la sécurité et des aires protégées des pays concernées.

L'objectif général visé par la réunion de haut niveau de N'Djamena est d'analyser la nature et l'ampleur de la menace et adopter une feuille de route programmatique et opérationnelle tant au niveau régional que national pour faire répondre à cette préoccupation.

Transhumance transnationale (M. Luizza et al. 2017, TRAFFIC 2017)

La transhumance transnationale n'est pas un phénomène nouveau en Afrique Centrale. Les nombreux groupes d'éleveurs nomades en RCA et en RDC appartiennent généralement à deux grands groupes: les tribus arabes (du Tchad et du Soudan) et les Fulanis. Les Fulanis sont le groupe ethnique avec la plus grande communauté pastorale nomade au monde. Cependant, **l'intensification de la migration** de troupeaux du Sahel vers le sud et la **militarisation de certains éleveurs** a exacerbé les tensions liées à l'accès aux ressources naturelles (pâturages et eau) avec les communautés rurales sédentaires et met en danger le fonctionnement des paysages de conservation mettant en danger les populations de faune sauvage.

Causes

La sécheresse chronique accentuée par le changement climatique, et le surpâturage dans certaines régions du Sahel et de l'Afrique centrale ont favorisé la prolifération d'arbres et arbustes envahissants entraînant une «dégradation verte» qui a poussé les pasteurs plus au sud en territoire inconnu (Fay 2015; Bassett & Boutrais 2000, International Crisis Group 2014).

Les conflits armés ont amplifié les vulnérabilités préexistantes liées à l'accès aux ressources naturelles (sécheresse/désertification, croissance démographique, gouvernance médiocre, droits fonciers non définis/non appliqués et chômage). Ces conflits ont perturbé les schémas d'utilisation des terres, mis à mal les corridors historiques transfrontaliers de transhumance et alimenté des migrations transhumantes anormales, entraînant une augmentation des menaces pour les communautés rurales, les populations d'animaux sauvages et les zones protégées. Certains transhumants transnationaux finissent par fuir ces zones de guerres pour devenir des réfugiés.

Impacts

Les éleveurs transhumants sont à la fois les propagateurs et les victimes des conflits armés, dont les effets ont considérablement contribué à la détérioration des efforts de conservation, de développement et de stabilisation de la sécurité dans la région des trois frontières (RCA, RDC, SSD). Les pasteurs se déplacent de plus en plus dans des territoires inexplorés et s'arment comme forme de protection et de défense du bétail, entraînant des menaces réelles ou supposées à la sécurité qui ont provoqué une escalade d'affrontements violents et meurtriers, en particulier aux frontières nationales poreuses où des itinéraires transhumants et de nombreuses zones protégées chevauchement. Ces violences sont facilitées par la faiblesse de la coopération entre états sur la question de la transhumance, par la modification des itinéraires, par l'évolution du profil des pasteurs et des convoyeurs de bétail et leur militarisation croissante.

Ces migrations abruptes et anormales au sein d'une région de plus en plus incertaine font des zones protégées une destination attrayante pour les pasteurs en quête de refuge et de ressources. Ces derniers deviennent alors dans certains cas, les menaces premières pour ces aires protégées (dégradation écologique, braconnage, …).

Développer un mécanisme régional d'observation, d'analyse et de suivi

Les questions d'ordre transversal à la fois sur les plans thématiques et géographiques, concernent particulièrement la collecte des données multisectorielles et leurs institutionnalisations au niveau sous régional. Il est notamment nécessaire de collecter d'avantage d'informations sur les différents volets de la transhumance entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale, sur la sécurité, ainsi que sur les questions de trafic illégal des espèces et de braconnage qui y sont associées. Il est impératif également que ces données puissent être centralisé au sein d'une plateforme capable de les analyser et agréger malgré la diversité des formats et secteurs, et d'en produire les informations nécessaires à une prise de décision politique réactive et efficace.

Il faut définir le contour programmatique et institutionnel pour la mise en oeuvre d'une action opérationnelle associant divers blocs sous régionaux dont notamment la zone CEEAC, la Zone Sahel et la Zone IGAD. L'opportunité de l'OCFSA comme entité institutionnelle dans l'articulation de ces différents blocs et thématiques et des programmes régionaux opérants dans ces thématiques doit être évalué.

Techniquement, la mise en place de ce système d'information régionale nécessite (i) d'identifier les données à collecter, (ii) de répertorier les acteurs et fournisseurs de données, (iii) de formaliser les flux d'informations, (iii) de développer des outils de stockage, traitement et analyses des informations et (iii) de mettre à disposition ces informations auprès de décideurs afin d'appuyer la prise de décision éclairée.

Légende

- Capitale
- Frontière internationale
- Cours d'eau
- Frontière internationale clé
- Route principale

Statut de l'aire de conservation

- Parc national
- Aire protégée
- Domaine de chasse
- Aire protégée (en cours de classement/déclassement)
- Aire protégée appuyée par un partenaire technique

Occupation du sol

- Terre cultivée
- Zone herbacée / prairie
- Couvert arboré dense
- Couvert arboré ouvert
- Couvert arbustif
- Sol nu
- Végétation éparse
- Végétation aquatique
- Zone urbaine
- Eau

Conflits armés

- Incident armé majeur (> 20 morts) entre 2003 et 2019

Braconnage (élephants)

- Mouvements des groupes armés liés au braconnage et trafic de faune sauvage
- Carcasses illégales d'éléphants (MIKE 2003-2017)
- Saisie/Incident lié au braconnage

Transhumance

- Route/corridor de transhumance (2017)
- Principaux marchés de bétail (2017)
- Transhumance saisonnière (2017-2018)
- Pâturage saisonnier

Sources de données : OFAC, ACLED, IPIS, African Defense Review, MIKE, HOTOSM, OCHA, APN-Garamba, Moritz et al., 2013, Motta et al., 2018
Datum : WGS_1984
Système de coordonnées : géographique
Réalisé par OFAC, janvier 2019

Avertissement : les noms et limites géographiques présentés ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'OFAC, la COMIFAC, l'UE ou des partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette publication. Les aires protégées cartographiées ici ne représentent pas forcément la situation complète et précise des pays de l'espace COMIFAC.

Principales recommandations générales

Transhumance

1. Encadrement de la transhumance transnationale entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale (Réponse économique, aménagement territoriale, sécuritaire, collaboration sous-régionale sur la transhumance). Une attention particulière doit être portée sur la dégradation des écosystèmes autour du Lac Tchad ;
2. Définir et mettre en place de corridors de transhumance sécurisés, aménagés et contrôlées qui soient en dehors des aires protégées ;
3. Restaurer/développer des plans d'utilisation des terres, en collaboration avec les éleveurs transhumants et les agriculteurs sédentaires, dans les principales zones de transhumance, afin d'éviter les conflits ;
4. Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des chefs traditionnels des ethnies d'éleveurs transhumants ;
5. Dégagement des présences non autorisées dans les aires protégées et renforcement des capacités de réaction de lutte anti braconnage dans et autour des aires protégées ;
6. Mise en place d'un réseau de collecte de données et d'une plateforme régionale multisectorielle d'analyse et de suivi sur la transhumance et la lutte anti braconnage entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale ;
7. Appui au déploiement des forces de défense le long des zones de haute intensité de braconnage coïncidant vec les présences de groupes armés et de passage d'éleveurs transhumants.

Système de gestion des aires protégées

1. Valorisation économique des aires protégés et mise en place de systèmes de gestion appropriés dont les délégations de gestion (notamment le PPP) là où cela s'avère possible et nécessaire ;
2. Engagement politique des Etats et des bailleurs pour activer un plan d'action intérimaire d'urgence ;
3. Identification d'un Chef d'Etat comme porte étendard du Plan d'Action et de la Déclaration de Ndjamena

Révision et mise en oeuvre des accords transfrontaliers

1. Opérationnaliser les accords transfrontaliers prioritaires pour la lutte anti-braconnage et initiation et/ou établissement des accords pour d'autres zones transfrontalières -particulièrement entre le pays Afrique Equatoriale et la zone CEDEAO ainsi que de l'IGAD. A noter que la question des accords transfrontaliers s'avère aussi nécessaire pour la gestion de la transhumance dans la sous-région ;
2. Développer des cadres de conciliation entre les accords transfrontaliers étatiques et les accords socio-économiques traditionnels existants entre certaines populations d'agriculteurs et d'éleveurs transhumants ;
3. Identifier et mandater une institution régionale pour le suivi de la mise en oeuvre de ces accords transfrontaliers.

Financement nécessaire au Plan d'Action et au suivi de sa mise en oeuvre

1. Sécuriser l'adhésion et l'appui des bailleurs pour la mise en oeuvre à court terme d'un plan d'action intérimaire d'urgence de la Déclaration de Ndjamena ;
2. Assurer l'adhésion des Etats concernés à la mise en place de ce plan d'action ;
3. Mettre en place d'un Task Force sous l'égide du PFBC.

Abréviations

DC : Domaine de chasse
MN : Monument naturel
PN : Parc national
PP : Paysage protégé
RB : Réserve de biosphère
RC : Réserve communautaire
RNC : Réserve naturelle et culturelle
RF : Réserve de faune
RN : Réserve naturelle
RP : Réserve présidentielle
RS : Réserve scientifique
SF : Sanctuaire de faune